

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

CONVENTION FONCIERE

F09FC70R009 – THIONVILLE – 7 rue du Parc – Logements aidés en réhabilitation - F

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

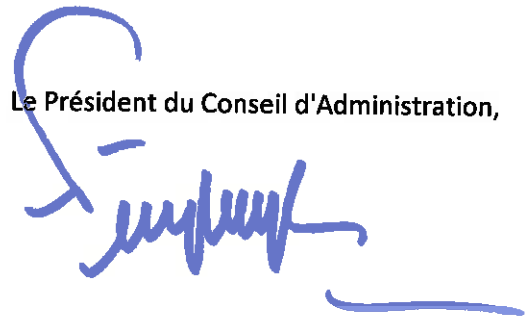
Vu la demande formulée par l'OPH de Thionville souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de 12 a 49 ca en vue de créer quatre logements aidés,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec l'OPH de Thionville annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens sis sur le territoire communal de Thionville, d'une superficie de 12 a 49 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 275 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec l'OPH de Thionville la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE
LE 18 JUIL. 2016
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes
Dominique BEMER

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER